

toujours d'en tenir compte. Je dois dire que lorsque la présidence fait preuve d'indulgence en pareil cas, il lui est toujours plus facile, selon moi, de rejeter la motion. C'est pourquoi j'ai essayé de façon générale, très sincèrement, d'être indulgent quant à la mesure dans laquelle les députés respectent les limites que leur imposent le Règlement et la pratique suivie, et je sais que le très honorable représentant voudra bien tenir compte de cela.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est ce que j'ai fait. N'eussent été les interventions répétées de l'honorable représentant, comme d'habitude, j'aurais fini d'exposer mon argument depuis longtemps.

Monsieur l'Orateur, si jamais une question a été pressante, c'est bien maintenant. La Chambre ne se permettra pas, si je suis bon juge de l'atmosphère qui règne en cette enceinte, de devenir l'agent du gouvernement quant à une affaire aussi urgente que celle-là.

La Chambre, si j'ai bien interprété ses sentiments, se refusera, dans une affaire aussi urgente que celle-ci, parce qu'elle compromet les Canadiens et l'économie, à intimider les contrôleurs de la circulation aérienne. Hier, la présidence nous disait de patienter jusqu'à demain, que des discussions se poursuivaient. Combien de temps nous faudra-t-il attendre?

Chaque jour le ministre peut déclarer: La question n'est pas urgente aujourd'hui, car la grève n'est prévue que pour mardi prochain. Mais, en même temps, il inscrit au *Feuilleton* un ordre prévoyant la prolongation des heures de séance de la Chambre et une séance samedi. Autrement dit, rien n'est plus urgent, sinon le gouvernement n'aurait pas été forcé de présenter d'avance à la Chambre des communes ces mesures extraordinaires.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Le fait que mon honorable ami le président du Conseil du Trésor a donné préavis du projet de résolution—ce qu'il a fait à 2 h. 30—prouve que le gouvernement a déjà pris les mesures nécessaires en vue d'un débat, dans l'éventualité où la situation deviendrait suffisamment urgente pour exiger l'intervention du Parlement.

Dans ces conditions, puisque le gouvernement a, de sa propre initiative, pris ces mesures, j'estime que nous ne devrions pas mettre de côté l'affaire urgente dont le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) a déjà saisi la Chambre pour en-

tamer un débat sur une question qui fait actuellement l'objet de négociations. Comme je l'ai dit hier, toute déclaration publique du gouvernement au sujet de ces négociations, alors qu'elles sont encore en cours, pourrait avoir pour effet de nuire à ces négociations.

La Chambre aura donc prochainement l'occasion de délibérer, à moins qu'un règlement n'intervienne, et dans ce cas je serais heureux de voir la Chambre se prévaloir à son gré de ses prérogatives.

• (4.00 p.m.)

M. Nielsen: Le ministre voudrait-il répondre à une question?

L'hon. M. Pickersgill: Avant que nous ayons appris s'il a été possible de trouver un terrain d'entente, il serait contraire à l'intérêt général de procéder à un débat et j'ajoute qu'il n'est pas fondé d'invoquer l'urgence puisque la Chambre aura l'occasion de procéder à ce débat.

M. Nielsen: Le ministre accepterait-il de répondre à ma question?

L'hon. M. Pickersgill: Certes.

M. Nielsen: Si le gouvernement ne considère pas la question urgente, le ministre nous dirait-il pourquoi il a inscrit cette mesure législative au *Feuilleton*? Si ce n'est pas urgent, pourquoi présenter la mesure?

L'hon. M. Pickersgill: J'estime que c'est une question de la plus haute urgence. Je l'ai dit hier, mais elle ne justifie pas la tenue d'un débat urgent dans le cadre restreint de notre Règlement. Mon opinion, qui manifestement n'est pas partagée par tous les députés, c'est qu'alors que les négociations se poursuivent ailleurs cet après-midi, il ne serait pas de l'intérêt public d'avoir ici un débat public et virulent.

M. l'Orateur: Le député de Brome-Missisquoi veut-il poser une question?

M. Graffey: Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La parole est au député de Burnaby-Coquitlam.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je veux uniquement signaler le fait, comme on le voit à la page 11048 du *hansard*, que vous avez rejeté hier une motion semblable du député d'Ontario (M. Starr) en disant, et je cite:

La motion proposée par le député d'Ontario, il l'a avoué lui-même, repose sur une hypothèse.